

ANNEXE 3

LETTRE DU GOUVERNEMENT BRITANNIQUE AU
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

[Traduction.] Foreign Office, S.W. 1, le 10 avril 1931.

Monsieur le Secrétaire général,

M. Henderson, secrétaire pour les Affaires étrangères, me charge de vous prier de vouloir bien inscrire à l'ordre du jour de la soixante-troisième Session du Conseil de la Société des Nations la question suivante :

« Protocole austro-allemand pour l'établissement d'une union douanière. »

2. Les membres du Conseil, dont l'attention a certainement été attirée sur le protocole précité, savent probablement que des doutes ont été exprimés quant à la compatibilité du régime envisagé par ce protocole avec les obligations assumées par le Gouvernement autrichien aux termes des protocoles du 4 octobre 1922.

3. Comme les protocoles cités en dernier ont été négociés sous les auspices du Conseil, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni estime qu'il est de la plus haute importance que l'on puisse dissiper, à une date aussi rapprochée que possible, tous les doutes émis à cet égard, et pense qu'il conviendrait, à cette fin, que la question fût examinée par le Conseil lui-même.

(Signé) ORME SARGENT.

ANNEX 3.

LETTER FROM THE BRITISH GOVERNMENT TO THE
SECRETARY-GENERAL OF THE LEAGUE OF NATIONS.

Foreign Office, S.W.1, April 10th, 1931.

Sir,

I am directed by Mr. Secretary Henderson to request that you will insert in the agenda of the Sixty-Third Session of the Council of the League of Nations the following item:

“Austro-German Protocol for the establishment of a Customs Union.”

2. The Members of the Council, whose attention has doubtless been drawn to the above Protocol, will probably be aware that doubts have been expressed whether the régime which it contemplates would be compatible with the obligations of the Austrian Government under the Protocols of October 4th, 1922.

3. Seeing that the last named Protocols were negotiated under the auspices of the Council, His Majesty's Government in the United Kingdom consider it of the highest importance that all such doubts as have been expressed should be cleared up at the earliest possible moment, and with this object they think it appropriate that the matter should be examined by the Council itself.

(Signed) ORME SARGENT.